
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 octobre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLÉE G., M EVAIN P., Mme MELLERIN N., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A. Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., ROUAULT J.L, M. MAILLARD B., M. PAUL P., Mme GROLLIER A., Mme COLIN A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E., Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M.

ABSENTES : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

QUORUM : 13

SECRETAIRE : Mme VALLÉE Ginette

À L'ORDRE DU JOUR

Heure d'ouverture de séance : 20 h 05

Présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Sud Estuaire par Laure BOUCHEREAU Directrice Générale des Services de la C.C.S.E.

Observations : néant

1 – APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023.

Adopté à l'unanimité.

2 - BUDGET PRIMITIF 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	+ 96 550 €	+ 96 550 €
INVESTISSEMENT	+ 116 050 €	+ 116 050 €
TOTAL	+ 212 600 €	+ 212 600 €

Adopté à l'unanimité.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet à 29 heures hebdomadaires en poste à temps complet pour les besoins en restauration scolaire.

Adopté à l'unanimité.

4 - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Recrutement d'un vacataire pour la surveillance des enfants pendant la pause méridienne à raison d'une heure par jour scolaire du 6 novembre 2023 au 5 juillet 2024 rémunérée sur le taux du SMIC horaire.

Précisions : la personne est recrutée en service civique par l'Education Nationale sur le temps scolaire à l'école élémentaire Jacques BRELL.

Adopté à l'unanimité.

5 - MANDAT SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION DE 2 ÉLUS AU 105^{ème} CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Mandat spécial est donné à l'unanimité par l'assemblée délibérante à 2 élus pour participer et représenter la collectivité au 105^{ème} Congrès des Maires de FRANCE à PARIS du 20 au 23 novembre 2023.

6 – CESSION D'UN FOSSÉ COMMUNAL À LA PACAUDERIE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la cession d'un fossé communal issu du remembrement inclus dans une parcelle appartenant à M. Auguste DENIAUD. Le service de l'Inspection Domaniale sera sollicité pour l'évaluation du bien.

Précisions : les techniciens de la GEMAPI ont rendu un avis positif quant au remblaiement de ce fossé qui ne draine que les eaux des parcelles appartenant à M DENIAUD.

7 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE BOX SÉCURISÉS POUR VÉLO

Le projet d'aménagement de places de stationnement sécurisées pour les vélos s'inscrit dans une volonté de la collectivité d'accompagner le développement de la pratique du vélo, de réduire les risques de vol et de favoriser l'intermodalité. Ainsi, la collectivité prévoit d'aménager des box à vélo sécurisés sur des sites à proximité d'arrêt ALEOP.

L'implantation des box à vélo d'une capacité de 6 places est localisée sur le parvis de la médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

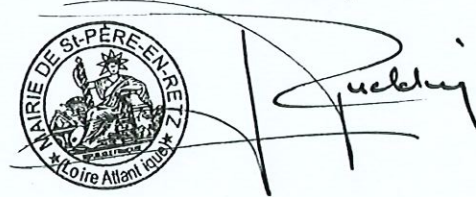
La séance est levée à 20H45

Signatures

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



Mis en ligne le : **28 NOV. 2023**

sur www.saintpereenretz.fr

